

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE  
RIORGES**

N° DCM\_2021\_130

OBJET :

**FINANCES**

**APPROBATION DU BUDGET  
PRIMITIF DE 2022  
CENTRE DE SANTE  
MUNICIPAL**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **8 DECEMBRE 2021** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 1<sup>ER</sup> décembre 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 10 décembre 2021.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 29 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, conseillers municipaux.

*Absents avec excuses :*

Valérie MACHON, Christian SEON, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuse : Néant*

*Secrétaire élu pour la durée de la session : Daniel CORRE*

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Valérie MACHON Christian SEON Caroline PAIRE Vincent MOISSONNIER	Pierre BARNET Eric MICHAUD Jean-Marc DETOUR Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20211208-DCM\_2021\_130-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021

Affichage : 10/12/2021

**FINANCES**

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE 2022  
CENTRE DE SANTE MUNICIPAL**

Nabih Nejjar, adjoint au maire, en charge des Finances et du Personnel expose à l'assemblée :

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-1 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 27 octobre 2021, créant le budget annexe du centre de santé,

Le budget primitif de 2022 s'équilibre à 200 000 € selon le détail suivant :

<b>Chap.</b>	<b>Nature des dépenses</b>	<b>BP 2022</b>
<b>O11</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>37 420</b>
	Fluides et énergies	200
	Fournitures diverses	2 000
	Contrats, maintenance & formation	9 200
	Services extérieurs	26 020
<b>O12</b>	<b>Charges de personnel et frais</b>	<b>162 580</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion</b>	-
	<b>Total dépenses de gestion courante</b>	<b>200 000</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	-
	<b>Total dépenses de réelles de fonctionnement</b>	<b>200 000</b>
	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>200 000</b>
<b>O13</b>	<b>Atténuation de charges</b>	-
<b>70</b>	<b>Produits des services</b>	<b>74 600</b>
<b>74</b>	<b>Dotations &amp; participations</b>	<b>125 400</b>
	Subvention d'équilibre budget général	42 330
	Autres participations	83 070
	<b>Total recettes de gestion courante</b>	<b>200 000</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	-
	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>200 000</b>
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>200 000</b>

.../..

*Martine Schmück ne prend pas part au vote.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par *26 voix pour et 6 abstentions*, le budget primitif de l'année 2022 pour le Centre de santé municipal

Ont signé au registre tous les membres présents  
Certifié,

Riorges, le 10 décembre 2021

Le Maire  
Jean-Luc CHERVIN